

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 5 novembre 2015 à 20h30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR			X	Mme Dominique HAVET
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			X	M. Jean-Jacques DEHAIS
M. Xavier LEVASSEUR			X	Mme Nathalie THIERRY
Mme Valérie BASLEY			X	Mme Françoise VAUTIER
M. Emmanuel MOREL			X	M. Yves VAUTIER
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 30 octobre 2015

Secrétaire de séance : Monsieur Éric LESOBRE

Approbation du dernier compte rendu du 15 octobre 2015 : à l'unanimité

1) Délibération relative à la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et la mise en forme du Plan Local d'Urbanisme : bilan de concertation et arrêt du projet de PLU

Madame Le Maire rappelle aux élus les objectifs définis par délibération en date du 30 mars 2009 (travail commencé depuis plus de 6 ans) comme devant être poursuivis dans le cadre de cette élaboration, à savoir :

- Permettre une urbanisation nouvelle, tout en protégeant le cadre de vie,
- Permettre un développement harmonieux du tourisme,
- Garder la spécificité touristique et rurale du village,
- Favoriser le pôle d'échange de la gare et les modes de transports doux (vélos...)
- Favoriser les liens entre les hameaux et le bourg.

Madame Le Maire précise les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été effectivement mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation :

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du POS,
- Article dans la presse locale publié le 16 avril 2009,
- Réunion publique avec la population le 21 mai 2011,
- Dossier disponible et consultable en mairie.

Madame Le Maire rappelle également qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est intervenu lors de la séance du conseil municipal en date du 19 septembre 2011.

Madame Le Maire précise que les élus ont été destinataires de l'ensemble des pièces du dossier. Elle leur demande de se prononcer sur ce document.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, tirent le bilan de cette concertation et arrêtent le projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce projet de Plan Local sera communiqué pour avis : à l'ensemble des personnes publiques associées, aux communes limitrophes et à la Communauté de Communes.

2) Modification des statuts de la CCPNOR – Aménagement numérique et déploiement du très haut débit

Dès juin 2013, le Conseil Communautaire avait exprimé un accord de principe à adhérer au syndicat mixte « Seine Maritime Numérique ».

En Seine Maritime, les 104 plus grosses communes vont bénéficier des interventions de câblage optique par les opérateurs, couvrant 60% des lignes existantes. Ces opérateurs ont clairement indiqué qu'ils n'iraient pas au-delà de ces communes, sur leurs propres investissements. Aussi, sans une intervention groupée des collectivités, ce sont 640 communes qui seraient écartées du Très Haut Débit en Seine Maritime.

Ainsi que le démontre le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique SDAN ces investissements ne peuvent être supportés par un acteur unique, d'où la genèse de « Seine Maritime Numérique » syndicat mixte ouvert et dédié à l'aménagement numérique.

Le Conseil Communautaire, après délibération à l'unanimité a décidé :

- d'approuver l'extension des compétences de la Communauté de Communes par ajout de la compétence « aménagement numérique et déploiement du très haut débit ».
- d'autoriser désormais la Communauté de Communes à adhérer à un syndicat mixte pour exercer ses compétences communautaires.

Cette évolution des statuts de la Communauté de Communes est soumise à avis des communes membres qui ont à se prononcer dans le délai de 3 mois, puis sera formalisée par un arrêté préfectoral approuvant les modifications statutaires.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette modification de statuts.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent l'extension des compétences de la Communauté de Communes par l'ajout de la compétence « aménagement numérique et déploiement du très haut débit » et l'autorisent à adhérer à un syndicat mixte pour exercer ses compétences communautaires.

3) Informations diverses

Madame Françoise VAUTIER informe les élus qu'à partir du lundi 23 novembre, les repas pour les classes élémentaires seront servis à l'espace CLARA

Séance levée à 21h40